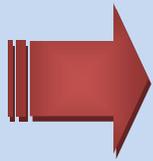




Montreuil, le 29 novembre 2013

## L'ENSM SORTIRA-T-ELLE DU TUNNEL AU CIMER ?



OU VA-T-ELLE PLONGER  
FAUTE D'UN PROJET PARTAGE

ET D'UN BUDGET A LA HAUTEUR DES BESOINS ?

Après les Assises de la formation et des métiers maritimes menées en grandes pompes à Paris le 8 novembre et qui ont fait l'objet des annonces du ministre portant sur la création des premières classes de BTS dès la rentrée 2014 (un dédié à la pêche et environnement et tourisme, l'autre à l'électronique et l'hydraulique marines) et de la création d'un cluster formation maritime... Un **Comité interministériel de la Mer (CIMER)** est prévu le 02 décembre 2013.

- ➡ **La CGT exige des réponses aux attentes des enseignants, élèves, navigants et élus, mobilisés sur le site de l'école du Havre le 21 novembre 2013** pour contester les orientations stratégiques et pédagogiques de l'école nationale supérieure maritime (ENSM), qui ressortent du projet d'établissement (qui -à peine rendu public- est déjà controversé !) et qui semblent s'imposer pour le prochain Conseil d'administration (CA) du 10 décembre.

De qui se moque-t-elle la nouvelle direction ? En laissant croire à une concertation intense en interne qui aurait abouti à un projet partagé, alors que les enseignants et les élèves représentés au CA ont donné un avis négatif ! On veut former des navigants Officiers qui, quant à eux, n'ont pas eu leur mot à dire puisque leurs organisations syndicales représentatives ne sont pas admises au CA.

- ➡ **La CGT demande que les textes sur la gouvernance de l'ENSM évoluent vers une intégration des professions concernées.** Le rôle et la place des organisations syndicales de salariés, dans la gouvernance de l'école, sont absolument essentiels et ce n'est pas une simple question relevant de la seule démocratie, même si c'est déjà très important, c'est une question d'efficacité économique, (répondre aux besoins de relance de l'attractivité du pavillon français 1er registre et de renforcer les filières de formation maritime) sociale (répondre aux besoins de garantir les conditions d'embauche des marins et à leurs qualifications et au haut niveau de sécurité du travail à bord des navires..).

Autant dire que les incohérences manifestes actuelles du projet génèrent des incompréhensions sur la spécialisation des quatre sites de l'ENSM (Le Havre, Marseille, Saint Malo et Nantes) qui séparent les élèves des trois premières années d'études de leurs camarades, élèves en master, en les privant de l'expérience et du soutien de ceux-ci ; les élèves étant répartis sur les sites du Havre (privé des licences) et Marseille (incapable de recevoir ces flux d'élèves sans de gros investissements). Outre qu'elle déplacera une majorité des élèves des régions Nord-Ouest (plus de 60%) loin de leur domicile, avec un coût social, elle aura également des conséquences extrêmement négatives sur sa capacité à développer une synergie entre les quatre sites, répartis sur les façades maritimes. La décision du ministre de pérenniser les 4 sites dans l'organisation de l'école doit être respectée et mise en œuvre.

➡ **Pour la CGT, la nouvelle direction n'a pas un plan d'établissement soucieux des élèves ni de leur avenir ! Cette séparation est contre productive dans la transmission des savoirs et des expériences, empêchant les échanges entre étudiants expérimentés de 5ème année et les autres en licence ; elle se fait à contre sens des apports de la recherche à l'enseignement maritime entre Le Havre et Nantes ! Cette remise en cause de la pérennité des 4 sites due à la redistribution avec des impacts sociaux et financiers, doit être abandonnée. Sinon, elle aurait pour conséquences, d'isoler les enseignants sur leur site et de nuire à la qualité de la formation.**

➡ **La CGT demande que la direction et le ministre engagent un plan d'établissement pour développer la coordination des sites sur la base d'un fonctionnement multi-sites ne fragmentant pas les cycles de formations.**

**Qui a intérêt à instaurer cette logique au sortir des Assises de la Formation et des Métiers Maritimes ?** Les Armateurs approuvent ce projet ajoutant, la main sur le cœur, que le « pavillon français est un des mieux notés dans le monde ». N'ont-ils pas une responsabilité majeure de laisser plusieurs dizaines d'élèves et de jeunes sans embarquement pour leur certification aux brevets STCW, en référence aux standards internationaux.

➡ **Pour la CGT, ce qui est au cœur de ce dossier c'est l'avenir du pavillon français 1er registre et de l'emploi des marins nationaux ENIM, pour placer quelques espoirs dans le CIMER du 02 décembre 2013.**

Le projet d'établissement est gangrené par le budget insuffisant d'environ 20 millions € pour la réalisation des missions de l'ENSM. Le schéma d'emploi prévoit une baisse de 5 ETP au PLF 2014.

Quant au budget d'investissement de l'ENSM, il ne donne aucune visibilité sur les moyens pour la reconstruction du site du Havre alors que la convention entre les trois parties (Etat, Région Haute Normandie et Communauté de l'Agglomération havraise) signée le 23 mars 2012, précise le calendrier et le financement de ce projet de transfert du centre de l'ENSM. La subvention de l'Etat en 2014 serait de 3 millions sur les 10 millions € d'apport de l'Etat à cette opération.

➡ **Pour la CGT, l'ENSM, aujourd'hui exsangue de moyens, doit être dotée de ressources nouvelles à la hauteur des besoins de formation maritime et d'école d'ingénieur publique.**



**LA CGT EXIGE UNE CONCERTATION SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT AVEC TOUS LES ACTEURS CONCERNES NOTAMMENT AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSM ET DES MARINS ET OFFICIERS QUI, POUR CES DERNIERES, EN SONT EXCLUES DEPUIS LA MISE EN PLACE DES INSTANCES CONSULTATIVES. LA CGT DEMANDE L'ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE COMME ELLE L'AVAIT EXPRIME AU MINISTRE EN DATE DU 15 JANVIER 2013. DES REPONSES QUI S'APPUIERAIENT SUR DES EXIGENCES PORTEES PAR DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTANT LA MAJORITE DES SALARIES : VOILA QUI SERAIT ENFIN NOVATEUR !**